

# La politique familiale des Godat

**JURA** Fait rare: dès mercredi, un frère et une sœur siégeront ensemble dans un législatif cantonal, celui du Jura. Pauline et Ivan Godat seront les deux députés verts des Franches-Montagnes. Un engagement écologiste commun de plus pour ceux qui collaborent déjà dans un projet de maraîchage bio

YAN PAUCHARD  
@YanPauchard

Il ne fut pas simple de trouver une date pour réunir Pauline et Ivan Godat, alors même que le frère et la sœur vivent sous le même toit. Entre leurs engagements politiques respectifs, chacun cumule deux boulots. Rendez-vous a finalement pu être pris un soir de fin de semaine à la ferme familiale, qui fut auparavant celle de leurs grands-parents, une vieille bâtisse lovée au creux des ondoyantes collines des Franches-Montagnes, dans un des hameaux du Bémont. «Nous ne vivons pas en communauté, nous avons chacun notre appartement», sourit Ivan Godat, en servant le thé avant de s'asseoir avec sa sœur. Ce mercredi 16 décembre 2020, ils seront encore une fois côte à côte, en l'église Saint-Marcel de Delémont, pour la séance constitutive du parlement jurassien, où ils ont été élus sur la liste des Verts. Ce n'est que la deuxième fois de l'histoire du canton qu'un frère et une sœur siègent en même temps.

Etre députés ensemble, Pauline et Ivan Godat ne l'ont pas cherché. Au contraire. La curiosité que cela suscite tendrait plutôt à les embarrasser: «Nous ne voulons pas donner l'impression de former un clan», prévient l'aîné de trois ans. A aucun moment, d'ailleurs,

ils n'ont pensé qu'une telle configuration serait possible. Le district des Franches-Montagnes n'a que dix sièges au parlement. Personne n'imaginait jusqu'ici que les Verts puissent en décrocher deux aux élections cantonales de fin octobre. Ivan Godat, député sortant, se représentait naturellement. Coprésidente des Verts jurassiens depuis le début de l'année, Pauline Godat a, quant à elle, hésité à se lancer, mais s'est finalement mise sur la liste, pour pallier un manque de candidatures féminines.

## «Nous ne voulons pas donner l'impression de former un clan»

IVAN GODAT, DÉPUTÉ VERT AU PARLEMENT JURASSIEN

Les réticences de Pauline Godat venaient aussi du fait qu'elle craignait de terminer en tête et de «piquer» le siège de son grand frère. La jeune femme de 31 ans avait en effet créé la surprise lors des élections fédérales de 2019, terminant quatrième de la course au



Pauline et Ivan Godat: frère, sœur et députés. (PIERRE MONTAVON POUR LE TEMPS)

Conseil des Etats. Mais le dimanche 18 octobre 2020, les Verts jurassiens doublent quasiment leur nombre de députés et atteignent les 15% de suffrages aux Franches-Montagnes. Ivan est premier, Pauline deuxième. Ils sont les deux élus. «C'est un magnifique résultat quand on compare avec l'Ajoie, qui a deux Verts pour 20 sièges», analyse Ivan Godat. Pour ce dernier, c'est une fois de plus la preuve de l'ancrage à gauche des Franches-Montagnes, ce district frondeur, viscéralement pacifiste et berceau du combat autonomiste. Il cite le cas du village taignon de Lajoux qui, le 29 novembre, a été la commune suisse la plus favorable (83,9%) à l'initiative «Entreprises responsables».

### Un père pionnier des Verts jurassiens

La double élection des Godat n'est néanmoins pas tout à fait une surprise, tant la politique semble faire partie de l'ADN fami-

lial, entre un grand-père farouchement socialiste et un père, Hubert Godat, qui fut en 2006 l'un des deux premiers députés écologistes du canton et qui sera quatre ans plus tard candidat au gouvernement. «Nous avons grandi à la campagne, entourés d'animaux, nous avons toujours été en contact avec la nature», ajoute Pauline Godat, expliquant cette fibre écologiste. Son frère s'est engagé très tôt, à 18 ans, sensibilisé notamment par l'enjeu de la sortie du nucléaire. Il fera son entrée au parlement en 2015. Après avoir beaucoup bougé pour ses études, entre Bâle, Fribourg et Berne, Pauline Godat y viendra plus tard et se fera surtout connaître lors de sa candidature aux Etats.

L'engagement pour l'environnement des deux députés dépasse aujourd'hui la seule politique. Pauline et Ivan Godat ont rejoint, à temps partiel, leur sœur aînée Maud Godat, éducatrice sociale

devenue agricultrice, dans un projet de maraîchage bio. Ils gèrent ensemble La Ferme des Romains, dans le village ajoulot de Courtemaury. Le domaine tire son nom de la présence d'une ancienne route carrossable romaine qui mène au Clos-du-Doubs. On parle ici d'agriculture contractuelle de proximité.

### Un parlement plus équilibré

«Concrètement, on livre des paniers de légumes et de fruits bios et cultivés localement», précise Pauline Godat. La vente directe et les circuits courts sont privilégiés dans cette petite entreprise familiale. Le frère et la sœur se sont d'abord destinés à d'autres horizons. Pauline a étudié la psychologie, Ivan est enseignant secondaire. Mais l'attrait «de travailler la terre de manière concrète et de voir rapidement les résultats de son labeur» l'a finalement emporté, même si tous deux ont

gardé un pied dans leurs métiers respectifs.

Mettre les mains à la pâte de la politique cantonale, c'est ce qui réjouit Pauline Godat dans ce mandat de députée: «La coprésidence des Verts, ce fut finalement beaucoup d'administratif et de gestion humaine.» Son frère la met néanmoins en garde. Durant sa première législature, il a souvent rongé son frein, trouvant le temps parlementaire trop long, lesté par beaucoup d'inertie. Mais il aborde la nouvelle législature avec optimisme. Les fronts bougent dans le Jura. Les Verts passent de 4 à 7 sièges, et continueront de former un groupe avec les deux élus du parti CS-POP. Dans un législatif historiquement à droite, l'écart se resserre et la gauche a dorénavant 28 sièges sur 60. «Si on ajoute les deux Verts libéraux, on est à 30-30», dit Ivan Godat. Et avec un parlement passablement rajeuni, nul doute qu'il jouera un peu le rôle de grand frère. ■

## Un Röstigraben chez les protestants?

**RELIGION** A la suite de la non-élection de la candidate romande à la tête de leur faitière, le 2 novembre, certains responsables protestants dénoncent le manque de considération dont ils font l'objet outre-Sarine, alors que d'autres, a contrario, pointent le manque d'intérêt des Romands pour leur institution nationale

ANNE-SYLVIE SPRENGER, PROTESTINFO  
@AnneSySprenger

«Les Romands sont souvent peu considérés au sein de l'Eglise évangélique réformée suisse (EERS)», formule sans détour Didier Halter, directeur de l'Office protestant de la formation, en claquant la porte de la coprésidence de la commission de liturgie de l'Eglise protestante suisse, le 13 novembre. Au-delà de la déception, cette démission se veut un signal d'alarme. «La dernière élection à la présidence de l'EERS a encore confirmé l'existence d'un plafond de verre qui empêche une candidature romande d'être légitime aux yeux d'une large majorité d'Alémaniques», dénonce-t-il, déplorant «ne plus croire», de fait, «au projet d'une communion d'Eglises» au niveau national.

Le 2 novembre, la Zurichoise Rita Famos était élue présidente de l'Eglise évangélique réformée de Suisse, face à la pasteur de l'Eglise réformée vaudoise Isabelle Graesslé, ancienne directrice du Musée international de la Réforme à Genève. Après trente-cinq années d'une présidence alémanique, les attentes des Romands étaient fortes de voir l'un des leurs enfin représenter l'institution. «D'un point de vue symbolique, après toutes ces années, il était évident que c'était au tour d'une présidence romande», exprime également Jean-Baptiste Lipp, président la Conférence des Eglises réformées romandes (CER) et membre de l'exécutif de l'Eglise réformée vaudoise.

Y aurait-il dès lors un véritable problème de Röstigraben au sein de l'Eglise évangélique réformée de Suisse? «On essaie de présenter les choses joliment, mais il y a une évidence suisse, celle d'une culture dominante qui a du mal à faire de la place à une culture minoritaire», observe le Jurassien Philippe Kneubühler, seul Romand au sein de l'exécutif de l'union des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Et d'ajouter: «Je pense qu'il y a beaucoup

de sympathie et de bonne volonté, mais bien souvent, quand il s'agit de nommer des responsables, on oublie les Romands.»

Pour Didier Halter, la situation est plus que préoccupante: «Si on n'avait plus élu de Romand depuis trente-cinq ans à la tête de la Confédération, ce serait un pur scandale politique. Or au niveau ecclésial, cela ne choque personne.» Il souhaite que sa démission provoque une véritable «prise de conscience», et ce, des deux côtés de la Sarine. «A force d'envoyer le signal que seul un Alémanique peut représenter le monde réformé suisse, les Romands ne vont plus se sentir concernés par cette institution»: un «cercle vicieux» à freiner au plus vite.

### Un désintérêt romand?

Pour Philippe Kneubühler, l'intérêt des Eglises romandes pour leur faitière est déjà bien fragilisé: «Du côté romand, l'EERS est perçue comme une entité à laquelle on s'identifie de moins en moins.» La faute notamment à des différences de terrain: «La marginalisation des Eglises est bien plus avancée en Suisse romande que dans certains cantons alémaniques, nos réalités ne sont pas

exactement les mêmes», souligne Laurent Zumstein, membre de l'exécutif de l'Eglise réformée vaudoise. D'où la nécessité des Romands de se sentir plus équitablement représentés, «pour que l'EERS, au-delà de sa mission de représentation, puisse aussi répondre aux préoccupations et besoins des Eglises romandes.»

Le risque de déconnexion est réel. Ce d'autant plus, souligne Philippe Kneubühler, que les Romands ont déjà tendance à moins s'occuper des affaires fédérales en général: «En Suisse alémanique, on a un autre rapport aux autorités. On est plus prompt à s'y intéresser et à s'y engager.»

### Manque de concertation

Gilles Cavin, président de l'Eglise réformée évangélique du Valais, réfute pour sa part toute notion de Röstigraben: «Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'on est mis sur la touche par les Alémaniques, mais plutôt que les Eglises romandes ont mal joué. Quand les Romands se mettent d'accord et font un peu de démarcation auprès d'autres Eglises, on arrive à faire passer nos idées.»

«Lors de cette élection, les Romands n'ont pas été très per-

cutants sur le plan politique», commente à son tour Pierre de Salis, président du parlement de l'EERS, qui confie avoir été «très étonné que cette candidature n'ait pas été présentée officiellement comme «la candidature romande.»

Les Eglises romandes ne devraient donc s'en prendre qu'à elles? «Nous aurions certainement dû nous organiser différemment, admet Jean-Baptiste Lipp. Mais cette candidature présentée par l'Eglise vaudoise ne faisait pas l'unanimité au sein des Eglises de la CER.» «D'après les votes, celle-ci n'était visiblement pas convaincante aux yeux de tous, relève Gilles Cavin. Si les autres Eglises y croyaient dur comme fer, elles auraient envoyé du monde pour la défendre à la tribune.»

Quelles leçons tirer alors de cette défaite? «Il aurait fallu commencer les discussions en amont entre les Eglises romandes pour discuter des candidats potentiels et définir ensemble qui avait les meilleures chances de l'emporter, pose Philippe Kneubühler. Il ne suffit pas d'être candidat. Ce n'est pas un jeu. Il y a beaucoup d'enjeux, et ça, franchement, je ne l'ai pas senti du côté des Romands.» ■

## Valais

### Garde-chasse condamné

Un garde-chasse valaisan a été reconnu coupable de violation de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et des animaux sauvages. Il écope d'une peine pécuniaire de 40 jours-amendes à 330 francs, avec sursis. Il va faire appel. Il est reproché au garde-chasse du Service de la chasse, de la pêche et de la faune du canton du Valais (SCPF) d'avoir détenu dans son écurie, entre le 5 et le 23 juillet 2018, un aiglon royal, par moments deux, sans l'autorisation cantonale requise. L'ordre lui avait été donné de transférer ces animaux protégés le plus rapidement possible, indique lundi le Tribunal du district de Sion. L'accusé a attaché les aiglons avec une chaînette métallique au perchoir pendant deux nuits ainsi qu'en journée lors du nourrissage. Il a également effectué des mises en scène avec un, voire deux aigles, qu'il a photographiés ou fait photographier, relève encore le tribunal. ■ ATS